



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 26 JUIN AU 02 JUILLET 2010

N° 114

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 7
INTERNATIONAL	8
A SAVOIR	9

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

Le Conseil déontologique des valeurs mobilières (CDVM) vient de mettre en consultation publique un projet de circulaire relative au devoir de vigilance et de veille interne. Ce projet vise trois objectifs principaux. Il s'agit de contribuer à protéger le marché financier contre le blanchiment de capitaux, d'accroître le niveau de vigilance des intervenants du marché et de contribuer à la mise en place de standards internationaux en matière de lutte contre le blanchiment. Les remarques pourront être adressées au CDVM jusqu'au 28 juillet 2010.

29/06/2010**Anti-blanchiment : Pour la première fois un dispositif pour la Bourse**

Après les banques, c'est au tour des intervenants boursiers de se conformer au devoir de vigilance et de veille interne pour lutter contre le blanchiment de capitaux. Pour ce faire, le CDVM vient de mettre en consultation auprès des professionnels et du public un projet de circulaire relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux. A ce titre, le projet du gendarme de la bourse a pour objet de préciser les modalités pratiques de vigilan-

ce et de veille interne qui doivent être observées par les intermédiaires financiers. Le CDVM invite ainsi les sociétés de bourse, les sociétés de gestion et les teneurs de compte à instaurer un dispositif de vigilance pour prévenir ce fléau. Elles doivent mettre en place une organisation et se doter des moyens et procédures pour améliorer la traçabilité.

01/07/2010**CDVM : Chasse aux « blanchisseurs » !**

La lutte contre le blanchiment d'argent s'invite dans la cour de la bourse à l'initiative du Conseil déontologique des valeurs mobilières. Le gendarme du marché vient, en effet, de porter sur la place publique un projet de circulaire visant à préciser les modalités pratiques de mise en œuvre du devoir de vigilance et de veille interne, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux. Les intervenants du marché ont l'obligation de demander des informations précises pour constituer un dossier « client » lequel établira formellement l'iden-

tité du client, ses pouvoirs, l'activité exercée, ainsi qu'une fiche signalétique. Ainsi, préalablement à toute opération pour le compte de leurs clients, « les intervenants devront leur soumettre un questionnaire portant sur l'identification de leur profil, leurs motivations, leur capacité financière et l'origine de leurs fonds » et s'assurer de l'identité du bénéficiaire effectif de l'opération à effectuer, ainsi que de l'authenticité de tous les documents fournis.

26-27/06/2010

أخبار اليوم

Le ministère de l'intérieur réagit

Le ministère de l'intérieur a envoyé une commission d'enquête à la société « Amendis » à Tanger en raison des critiques du maire de la ville, Samir Abdelmoula, du conseil municipal et des habitants, relatives à

la cherté des factures d'eau et d'électricité et à la mauvaise qualité des services. Il est à signaler que plusieurs entrepreneurs ont chargé un bureau d'études européen d'évaluer le travail d' « Amendis ».

أخبار اليوم

La cour auditionne 4 témoins dans le procès de l'ancien directeur général d'Attijariwafabank

Le vendredi 25 juin, la chambre criminelle de la cour d'appel de Casablanca, a auditionné 4 témoins dont l'adjoint de l'ancien directeur général d'Attijariwafabank, une directrice d'agence, un chef de service et un comptable, dans l'affaire de Khalid Oudghiri, ex-

directeur général d'Attijariwafabank, accusé de vol, d'abus de pouvoir, d'abus de confiance et de faux. La cour a auditionné les témoins afin de déterminer leur relation avec l'accusé principal dans cette affaire.

النهار المغربية

Aghmani reconnaît les irrégularités dans la gestion de la CNSS

Jamal Aghmani, ministre de l'emploi et de la formation professionnelle et président du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale, a constaté des irrégularités dans la gestion de la caisse, ce qui a nécessité un plan de restructuration des services et une révision des procédures internes. Toutefois, les mé-

canismes de contrôle restent défectueux et la politique de proximité adoptée par la caisse n'a pas réussi. A cet égard, Aghmani a annoncé, lors de son discours d'ouverture du conseil d'administration, le lancement des études de terrain en vue d'améliorer la qualité des services de la caisse.

28/06/2010

LesEchos

Le management public en débat

Une réunion régionale sur la gouvernance des entreprises du secteur public s'est déroulée mercredi et jeudi derniers au Caire, avec la participation du Maroc. Cette rencontre de deux jours, consacrée à la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, entre dans le cadre d'une série de réunions, organisées par l'organisation de coopération et de développement économiques en vue de vulgariser les normes et orientations établies sur

la gouvernance des entreprises étatiques. Lors de cette rencontre, le directeur adjoint des établissements publics et de la privatisation au ministère de l'économie et des finances, Mustafa Kassi, a rappelé que le Royaume dispose actuellement d'un code de gouvernance des entreprises aussi bien publiques que privées. Il a également fait savoir qu'un autre code concernant la gouvernance des établissements publics était en cours d'élaboration.

LE SOIR

Cour des comptes et IGF: Naciri et Mezouar sur la même longueur d'onde

Mohammed Naciri et Salaheddine Mezouar sont d'accord au moins sur un point : ne donner aucune suite judiciaire aux enquêtes de la Cour des comptes et à celles de l'inspection générale des finances. Mercredi 23 juin, le ministre des finances Salaheddine Mezouar a déclaré, en réponse à une question orale du groupe istiglalien, qu'« il n'y a pas entre les mains de l'IGF de dossiers qui nécessitent le recours à la justice ». Selon le

journal, ces propos rappellent ceux du ministre de la justice. Le 15 juin, Mohammed Naciri, en réponse à une question du groupe de la fédération démocratique du travail FDT sur les suites judiciaires à donner au rapport de la cour des comptes, déclarait qu'il « n'a reçu aucune demande de cette nature de la part du procureur du Roi près la Cour des comptes ».

المساء

La brigade nationale enquête dans une commune de la province de Berrechid

La brigade nationale de la police judiciaire a interrogé des employés de la commune de Sahel Oulad H'riz dans la province de Berrechid, sur les irrégularités relevées par les rapports de l'inspection générale du mi-

nistère de l'intérieur et de la Cour régionale des comptes, concernant la gestion financière de la commune, en particulier celle des marchés d'aménagement des routes.

أخبار اليوم

Des acteurs de la société civile pessimistes sur la réforme de la justice

Le dimanche 27 juin, les participants à une table ronde sur la réforme de la justice ont affirmé qu'une vraie réforme requiert au préalable une réforme constitutionnelle. Les intervenants ont estimé que la responsabilité de l'absence d'indépendance de la justice et de son manque d'intégrité, incombe au ministère de la justice et

à ses directions centrales. Pour sa part l'avocat Khalid Sefiani a affirmé qu'au Maroc « la justice est une fonction est non pas une autorité, et le juge est un simple fonctionnaire soumis aux instructions des décideurs ». De ce fait, « l'indépendance de la justice reste impossible », a souligné Sefiani.

29/06/2010

LE SOIR

Pour l'indépendance de la Justice

L'indépendance de la justice, la démocratie participative et les droits humains dans la région MENA sont les principaux thèmes débattus lors de la conférence internationale organisée dernièrement à Ifrane. La

consécration de l'Etat de droit, la bonne gouvernance, l'égalité devant la justice, la transparence dans les procédures administratives et la liberté de la presse ont également été débattues.



La brigade nationale de la police judiciaire arrête 23 personnes pour détournement de dons royaux

Selon des sources bien informées, en se basant sur des rapports de renseignements, la brigade nationale de la police judiciaire a démantelé un réseau qui détourne les dons royaux. Les mêmes sources ont déclaré que 23 personnes de Rabat, Salé et Kenitra ont été arrêtées,

soupçonnées d'appartenir à ce réseau qui comprend des responsables de la sûreté et des autorités locales. Les personnes impliquées ont été interrogées vendredi dernier et l'audience de jugement débutera cette semaine.



Un comité d'inspection enquête sur un chantier de construction de l'épouse de l'ex-maire de Tanger « Dahmane Derhem »

Selon des sources bien informées, à Tanger, une commission d'enquête a effectué une visite à l'un des complexes résidentiels de l'épouse de l'ex-maire de la ville Dahmane Derhem, à la suite de soupçons relatifs au non-respect du nombre d'étages autorisé. Les mêmes

sources ont signalé que les inspecteurs ont formulé plusieurs remarques techniques après avoir comparé le dossier initial avec l'état actuel du projet. Ils ont tenu des réunions avec les techniciens de la commune pour vérifier les permis délivrés durant les trois dernières années.

30/06/2010

JEUNE AFRIQUE

Abdesselam Abouddrar : "Nous luttons contre la corruption en toute indépendance"

Dans un entretien accordé au magazine « Jeune Afrique », M. Abdesselam Abouddrar, président de l'instance centrale de prévention de la corruption (ICPC), a précisé que le gouvernement dispose d'un nouveau plan de lutte contre la corruption qui va être rendu public. Il contient une série de mesures destinées à faire reculer la corruption dans les domaines de la santé, de la circulation, des relations avec l'administration et en particulier des autorisations que celle-ci fournit. L'objectif est de rechercher des résultats visibles pour l'édification des citoyens. En parallèle, une campagne de sensibilisation a été engagée. « Avec le monde de l'économie, on a pris une initiative pilote. Il s'agit d'un observatoire de la corruption dans les services douaniers, mis en place au dé-

but de 2010, en coordination avec l'administration des douanes, la CGEM et Transparency Maroc ». Les conséquences n'en sont pas immédiates, mais elles vont sans doute se manifester avec le temps. Le président de l'ICPC a déclaré aussi que le premier rapport annuel de l'instance est bouclé et sera publié prochainement. Il contient, en substance, un état des lieux de la corruption dans l'administration, dans l'économie, dans la vie politique et la société d'une manière générale. Il en ressort que le pays souffre gravement d'une corruption endémique. On trouve également dans le rapport une évaluation du dispositif juridique et institutionnel, des politiques publiques, ainsi que des mesures prises pour lutter contre la corruption.

رسالة الامة

Rachid Filali Meknassi : La lutte contre la corruption requiert des initiatives concrètes et non pas des stratégies théoriques

Dans une déclaration au quotidien Rissalat Al Ouma, Rachid Filali Meknassi, secrétaire général de Transparency Maroc a affirmé que le plan d'action annoncé par le Premier ministre durant la réunion de la commission ministérielle chargée de l'actualisation et du suivi du programme gouvernemental de prévention de la corruption, témoigne de l'improvisation du gouvernement en ce qui concerne ce dossier. Rachid Filali Meknassi souligne que les auteurs de ce plan, qui prévoit

l'établissement d'une charte nationale et d'un cahier de charge relatif à l'accompagnement médiatique du programme gouvernemental, ne sont pas précisés et que l'instance centrale de prévention de la corruption n'a pas participé à son élaboration. Le secrétaire général de Transparency Maroc a affirmé que la lutte contre la corruption requiert des initiatives concrètes et non pas des stratégies théoriques.

المساءلة

Un nouveau scandale a El Jadida après la cession d'un terrain au président du conseil de la région de Doukkala Abda

Dans une session exceptionnelle, la province d'El Jadida a approuvé la cession d'un terrain public de 693 m², situé à l'avenue Abdelmoumen, à Bouchaib Ammar, président du conseil de la région de Doukkala Abda. Aussi, le conseiller Ahmed Hammouni a deman-

dé au ministère de l'intérieur d'envoyer une commission pour enquêter sur cette « ironie ». Il est à noter que le prix réel de ce terrain avoisine les 550 millions de centimes et qu'il est situé à côté du lieu de résidence du président qui a bénéficié de ce terrain à un prix symbolique.

العلم

Les avocats préparent un dossier de revendication

Samedi 26 juin, lors d'une session extraordinaire de son conseil national, le conseil national des barreaux du Maroc a discuté le dossier de revendications qu'il prépare pour l'adresser aux instances de décision concernées. Dans ce dossier, les avocats revendiquent la

suppression des frais de justice, l'exonération des taxes commerciales et de la TVA, la contribution de l'Etat au système d'assurance et de retraite des avocats ainsi que la lutte contre toutes les formes de corruption, de clientélisme et de monopole.

01/07/2010

DIVERS



Des commissions d'inspection de la Cour régionale des comptes à Taounate

Des commissions d'inspection de la Cour régionale des comptes d'Oujda se sont rendues dans des communes de la province de Taounate pour une opération de vérification des comptes et pour examiner des dossiers

relatifs à la gestion publique. La visite de ces commissions a été décidée à la suite d'un désaccord sur les rapports financiers qui n'ont pas été approuvés lors de la session ordinaire de février dernier.

02/07/2010



Trois gendarmes accusés de corruption présentés au juge d'instruction

Trois gendarmes de la gendarmerie de Maaziz ont été présentés au juge d'instruction à la cour d'appel à Rabat. Les gendarmes qui ont été placés en détention

préventive seront interrogés sur des inculpations de corruption et complicité de corruption.



« Triha » condamné à six ans de prison ferme

La chambre criminelle de la cour d'appel de Casablanca a condamné, jeudi dernier, Lamfadel Akdi, alias « Triha » à six ans de prison ferme pour corruption et il a été acquitté du chef de trafic de drogue, les faits

étant prescrits. Durant l'enquête, Triha a nié toutes les accusations et son avocat a affirmé son innocence en raison de l'absence de preuves matérielles, telles saisies de drogue ou témoignages.



E-gov : Chami promet 15 services en ligne pour 2011

Ahmed Reda Chami, ministre de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies, tient à mettre en avant sa troisième mission sur les technologies de l'information. Pour montrer ses efforts en faveur du e-gov, le ministre a fait appel à un parterre de directeurs de publications de la presse marocaine pour leur montrer ses réalisations. Il s'agit des projets initiés au niveau des ministères et administrations publiques pour permettre une offre de services informatisée et/ou en ligne à leurs clients, les citoyens marocains. Un chantier qui mobilise 2.2 milliards de DH. Parmi les 89 projets recensés au

départ, six d'entre eux sont déjà opérationnels. Il s'agit de la gestion des dépenses publiques, du suivi des remboursements et des services destinés au grand public, qui sont, selon Chami, le système Badr pour les douanes et les déclarations en ligne de l'IS et de la TVA, à quoi on peut ajouter la déclaration sociale des employés. Chami promet de réaliser 15 projets, « au plus tard » en 2011. Dix de ces quinze disposent déjà d'une feuille de route pour leur réalisation. Il s'agit d'abord de la mise en ligne des services consulaires en faveur des PME.

01/07/2010

Le Monde

Direction des constructions navales : Jean-Marie Boivin mis en examen pour espionnage et corruption

Jean-Marie Boivin, mandataire de la société luxembourgeoise Eurolux, et dont le nom est cité dans l'affaire de l'attentat de Karachi en 2002, a été mis lundi 28 juin en examen par les juges Françoise Desset et Jean-Christophe Hullin dans une autre enquête visant l'ex-direction des constructions navales (DCN) pour espionnage et corruption. Les deux magistrats financiers soup-

çonnent depuis février 2008 la DCN, devenue DCNS, d'avoir eu recours aux services d'intelligence économique pour se procurer des pièces de procédure judiciaire intéressant la DCN, comme Clearstream ou l'affaire des frégates de Taïwan. Or, les juges soupçonnent qu'une partie de la rémunération de ces missions d'espionnage a transité par la société Eurolux.

le JDD.fr

Côte-d'Ivoire : Une enquête sur la corruption

Des députés ivoiriens ont demandé une enquête de grande ampleur sur la corruption au sein du secteur d'exportation du cacao et du trafic de diamants, a rapporté mercredi l'agence Reuters. L'enquête étudierait

également les soupçons de détournement de fonds publics qui pèsent sur le ministre de l'Intérieur, Désiré Tagnro.

LE FIGARO

« Corruption » : Royal enfonce le clou

Ségolène Royal a confirmé, sur RMC, les propos qu'elle avait tenus mardi soir sur TF1, lorsqu'elle avait dénoncé un « système Sarkozy corrompu ». La présidente de Poitou-Charentes a pointé du doigt à plu-

sieurs reprises la « connivence » qui s'est installée selon elle entre le pouvoir et les forces économiques et financières.

Transparency Maroc lance le Prix de l'intégrité

L'association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc se propose de récompenser une action ou une initiative spécifique prise par une ou plusieurs personnes ou organisations et qui constitue une contribution crédible à la lutte contre la corruption et à la promotion de la culture de la transparence.

Le Prix de l'Intégrité consiste en un trophée et une participation à une cérémonie publique de remise du prix rassemblant une grande variété de personnes et d'institutions qui constituent ou soutiennent le mouvement de lutte contre la corruption. Les nominations, qui peuvent être faites par n'importe quelle personne ou organisation, seront reçues jusqu'au 30 juillet 2010 et les résultats du Prix de l'Intégrité seront annoncés le 9 décembre 2010, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

Pour plus d'information sur le règlement et les conditions de participation, veuillez consulter le lien suivant: www.transparencymaroc.ma

Avis aux étudiant(e)s de master et de doctorat

Pour soutenir les étudiant(e)s chercheurs en master et en doctorat, en sciences juridiques économiques et sociales, travaillant sur un sujet lié à la corruption, Transparency Maroc met à leur disposition un dispositif constitué de :

- Séances d'encadrement par des spécialistes et des experts pour les soutenir dans leurs recherches
- Documentation relative à la thématique de la corruption
- Aide financière éventuelle pour les étudiant(e)s retenus peut être envisagée selon les ressources existantes.

Un comité de sélection retiendra les candidatures les plus intéressantes. La priorité sera donnée aux sujets portant sur la thématique de la corruption au niveau local, régional et national au Maroc.

Un dossier doit être constitué et envoyé à l'adresse électronique de Transparency Maroc luttezcontrela-corruption@transparencymaroc.ma La liste des étudiant(e)s retenue(e)s sera affichée sur le site Web de l'association www.transparencymaroc.ma à la fin du mois d'août 2010.

[Le dossier doit être envoyé avant le 30 juillet 2010](#)

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption

Résidence Kays, Immeuble D,

Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal

Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : observatoire@transparencymaroc.ma

Site : www.transparencymaroc.ma